

L'an DEUX MIL DIX-HUIT, le SAMEDI 15 DÉCEMBRE, à 09 h 02, le Conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en sixième séance annuelle, dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale du Maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales (séance clôturée à 11 h 39).

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des Collectivités territoriales, procédé à la nomination de la Secrétaire de Séance prise dans le sein du Conseil municipal. BÉLIM Audrey a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

### **ÉTAIENT PRÉSENTS**

ANNETTE Gilbert / LOWINSKY Jacques / ORPHÉ Monique / MAILLOT Gérald / VÉLOUPOULÉ-MERLO Nalini / FRANÇOISE Gérard / ADAME Brigitte / HOAREAU Jean-François (arrivé à 11 h 25 au Rapport n° 18/6-033) / COUDERC Alain / FONTAINE Gabrielle / HOARAU Brigitte / ISIDORE Marylise / DELORME Éric / ANDAMAYE Marie-Annick / CHOPINET Gérard / VOLIA-GARNIER Laetitia / KICHENIN Virgile / BOMMALAIS Geneviève / EUPHRASIE Didier / LESCAT Michel / ASSABY Maximilien / MARCHAU Jean-Pierre / MAMODE Nourjhan / CADJEE Ibrahim / HUMBLOT Nicole / FIDJI Jean-Claude / NAILLET Philippe / BARDINOT Sonia / VARONDIN Frédéric / BAREIGTS Éricka / ARLANDON Corine / BÉLIM Audrey / FOURNEL Dominique (arrivé à 09 h 29 au Rapport n° 18/6/003) / ANILHA Fernande / LAGOURGUE Michel (arrivé à 09 h 20 avant examen des dossiers à l'ordre du jour) / DOKI-THONON Lisianne / HUBERT Richenel / TÉCHER Régis / JEAN-PIERRE Philippe / HO-SHING Cynthia

### **ÉTAIENT REPRÉSENTÉS**

À compter de son départ à 10 h 20 au Rapport n° 18/6-009

**FONTAINE Gabrielle**

par ADAME Brigitte

Pour toute la durée de la séance

**PESTEL René Louis**

par LOWINSKY Jacques

À compter de son départ à 10 h 29 au Rapport n° 18/6-011

**ISIDORE Marylise**

par DELORME Éric

Pour toute la durée de la séance

**SUDNIKOWICZ Christiane**

par MARCHAU Jean-Pierre

**JAVEL François**

par ASSABY Maximilien

**DUCHEMANN Yvette**

par ARLANDON Corine

À compter de son départ à 10 h 54 au Rapport n° 18/6-018

**NAILLET Philippe**

par LESCAT Michel

Pour toute la durée de la séance

**MÉLADE Thierry**

par BÉLIM Audrey

**SILOTIA William**

par CHOPINET Gérard

**HOARAU Serge**

par HUBERT Richenel

À compter de l'arrivée de son mandataire à 09 h 20

**MOREL Jean-Jacques**

par LAGOURGUE Michel

Jusqu'au départ de son mandataire à 10 h 31 au Rapport n° 18/6-035

**VITRY Faouzia**

par JEAN-PIERRE Philippe

Les membres présents, au nombre de 40 sur 55, ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales.

## ÉLUS INTÉRESSÉS

En application de l'article L. 2131-11 du Code général des Collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part au vote portant sur les Rapports dont la liste suit.

<i>Thématique / CCAS</i>			
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre du CCAS de Saint-Denis
	ANDAMAYE Marie-Annick	(délégués / Ville)	Rapport n° 18/6-011
	BOMMALAIS Geneviève		
(1)	FONTAINE Gabrielle		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	LESCAT Michel		
	MAMODE Nourjhan		
(3)	VITRY Faouzia		
	HUBERT Richenel		
<i>Thématiques / Culture - Education populaire - Handicap / Intégration</i>			
(3)	PESTEL René Louis	(délégué / CINOR)	au titre de l'OTI Nord
(3)	JAVEL François	(délégué / Ville)	Rapport n° 18/6-011
(3)	DUCHEMANN Yvette	(lien de parenté)	au titre de l'association Collectif Moufia/ Bois-de-Nêfles
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre du Lokal de la Source
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
	ANNETTE Gilbert	(lien de parenté)	au titre de l'ANVPR
<i>Thématiques / Insertion - Logement social - Petite enfance - Politique de la Ville</i>			
	ADAME Brigitte	(déléguées / Ville)	au titre du CRIJ
	VOLIA-GARNIER Laetitia		Rapport n° 18/6-011
	ANNETTE Gilbert	(Président=)	au titre de la MLN
	KICHENIN Virgile	(délégués / Ville)	
	BÉLIM Audrey		
	VOLIA-GARNIER Laetitia		
(2)	HOAREAU Jean-François		
	ASSABY Maximilien	(lien de parenté)	au titre de RUN Action
<i>Thématiques / Prévention - Projet éducatif global - Scolaire</i>			
(3)	VITRY Faouzia	(Vice-Présidente)	au titre du CÉVIF
	ANNETTE Gilbert	(Président)	au titre de la CDÉ de Saint-Denis
	CADJEE Ibrahim	(délégués / Ville)	
	CHOPINET Gérard		
(3)	CLAIN Claudette		
	ADAME Brigitte		
	HO-SHING Cynthia		
<i>Thématiques / Séniors - Sports</i>			
	BOMMALAIS Geneviève	(Vice-Présidente)	au titre de l'ADÉSC
	ANDAMAYE Marie-Annick	(lien de parenté)	au titre du BCD
	CHOPINET Gérard	(lien de parenté)	au titre du CRGSH
	LOWINSKY Jacques	(lien de parenté)	au titre de Lasours Handball
	COUDERC Alain	(élu délégué)	au titre de l'OMS de Saint-Denis

CCAS Centre communal d'Action sociale  
 OTI Office de Tourisme intercommunal  
 ANVPR Association nationale des Visiteurs de Prison / Réunion  
 CÉVIF Collectif pour l'Élimination des Violences intrafamiliales  
 BCD Basket Club dionysien  
 OMS Office municipal des Sports  
 ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement

CINOR Communauté intercommunale du Nord de la Réunion  
 CRIJ Centre régional d'Information Jeunesse  
 MLN Mission locale Nord  
 ADÉSC Association dionysienne d'Éducation sportive canine  
 CRGSH Club Roland Georget Sports Handicap  
 CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
 SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

(1) partie au Rapport n° 18/6-009  
 (2) arrivé au Rapport n° 18/6-033  
 (3) absent(e) à la séance

Accusé de réception en préfecture  
 974-219740115-20181215-186000-DE  
 Date de télétransmission : 24/12/2018  
 Date de réception préfecture : 24/12/2018

	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre du CAUE	Rapport n° 18/6-017
	ORPHÉ Monique	(déléguée / Ville)	au titre de l'ADIL	Rapport n° 18/6-019
	KICHENIN Virgile	(délégué / Ville)	au titre de la SIDR	Rapport n° 18/6-027
(3)	DUCHEMANN Yvette	(déléguée / Département)	au titre de l'ÉPFR	Rapport n° 18/6-030
(4)	NAILLET Philippe	(délégués / Ville)		
(3)	LOYHER Jeanne			
	FRANÇOISE Gérard			
(3)	HOARAU Serge			

CAUE Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement  
SIDR Société immobilière du Département de la Réunion

ADIL Agence départementale pour l'Information sur le Logement  
ÉPFR Établissement public foncier de la Réunion

(3) absent(e) à la séance  
(4) parti au Rapport n° 18/6-018

## DÉPLACEMENTS D'ÉLUS

LAGOURGUE Michel	arrivé à 09 h 20	avant examen des dossiers à l'ordre du jour
FOURNEL Dominique	arrivé à 09 h 29	au Rapport n° 18/6-003
FONTAINE Gabrielle	partie à 10 h 20	au Rapport n° 18/6-009 (procuration à ADAME Brigitte)
ISIDORE Marylise	partie à 10 h 29	au Rapport n° 18/6-011 (procuration à DELORME Éric)
NAILLET Philippe	parti à 10 h 54	au Rapport n° 18/6-018 (procuration à LESCAT Michel)
ANNETTE Gilbert	sorti de 11 h 05 à 11 h 14	du Rapport n° 18/6-021 au Rapport n° 18/6-023
HOAREAU Jean-François	arrivé à 11 h 25	au Rapport n° 18/6-033
JEAN-PIERRE Philippe	parti à 11 h 31	au Rapport n° 18/6-035
HO-SHING Cynthia	partie à 11 h 34	au Rapport n° 18/6-035

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Saint-Denis, le LUNDI 24 DÉCEMBRE 2018 et que le nombre de Conseillers municipaux présents a été de 40 sur 55.

**OBJET**            **Accompagnement de l'économie sociale et solidaire**  
                          Programmation 2019

---

La Ville de Saint-Denis développe depuis 2008 une politique ambitieuse en matière d'économie sociale et solidaire afin de répondre au problème du chômage structurel auquel est confrontée sa population. Cette démarche est complémentaire à l'accompagnement de l'économie marchande, pourvoyeuse naturelle d'emploi.

Les dispositifs successifs de contrats aidés ont permis d'apporter des solutions temporaires en matière de pouvoir d'achat à de nombreuses familles (1 200 contrats annuels sur la période des CAE pris en charge à 75 % en moyenne par l'État). Avec le nouveau dispositif PEC, les bénéficiaires suivent également un parcours d'acquisition de compétences qui doit leur permettre d'accéder à un emploi plus durable. Elles sont donc une solution que la Ville continue à mettre en œuvre avec 450 contrats dans les écoles pris en charge à hauteur de 50 % par l'État).

Cependant, ces solutions individuelles d'insertion ne créent pas d'emploi nouveau et durable alors que les services et produits innovants, en circuits courts dans la proximité, sont plébiscités par les habitants des quartiers.

En parallèle des contrats aidés, la Ville de Saint-Denis a été pionnière dans l'accompagnement de l'économie sociale et solidaire et dans celui de l'insertion par l'activité économique en développant dès 2010 des Chantiers d'Insertion sur l'ensemble de son territoire. Aujourd'hui cette stratégie est priorisée par l'État qui renforcera les budgets de l'IAE en 2019, en finançant 1 500 CDDI de plus à l'échelle de la Réunion. La Ville entend donc également amplifier son effort en budgétisant 2 500 000 € pour proposer 252 CDDI aux personnes les plus éloignées de l'emploi et pour générer le développement de l'économie sociale et solidaire sur son territoire. Cet investissement de la Ville permettra d'appeler les cofinancements de l'État mais aussi du Conseil départemental et des bailleurs sociaux, dans le cadre de l'exonération de la TFPB. La Responsabilité sociétale des Entreprises pourra également être mobilisée.

Enfin, au travers des Parcours d'Investissement Compétences, la Ville accompagnera en 2019 les entreprises marchandes dans l'intégration de personnes éloignées de l'emploi.

Cette planification s'appuiera sur trois grands axes.

**1. L'accompagnement d'entreprises sociales et solidaires existantes ou en émergence sur les neufs bassins de vie dionysiens**

<b>Territoire</b>	<b>Entreprise d'économie sociale et solidaire</b>	<b>Phasage 2019</b>
TP1 : Marcadet, Centre-Ville, Bas de la Rivière	Tourisme solidaire autour de la Rivière Saint-Denis	Chantier d'Insertion en émergence

<b>Territoire</b>	<b>Entreprise d'économie sociale et solidaire</b>	<b>Phasage 2019</b>
TP2 : Sainte-Clotilde	Veloce	Chantier d'Insertion permanent
	Ressourcerie numérique	Chantier d'Insertion permanent
TP3 : Montagne	Jardin de Cocagne de Saint-Bernard	Chantier d'Insertion Permanent
TP4 : Source Bellepierre, Brûlé	Restaurant solidaire	Chantier d'Insertion en émergence
TP5 : Providence, Vauban	Boutique solidaire	Chantier d'Insertion en émergence
TP6 : Montgaillard, Saint-François	Pôle agrobiologique de Saint-François	Chantier d'Insertion en pérennisation
TP7 : Primat, Chaudron, Moufia 2	Centre d'économie circulaire Damase Legros	Chantier d'Insertion en émergence
	Jardins Familiaux du Chaudron	Chantier d'Insertion permanent
TP8 : Moufia, Bois-de-Nèfles	Serre pédagogique de Bois-de-Nèfles	Chantier d'Insertion permanent
	Miel en l'Air	Chantier d'Insertion permanent
TP9 : Bretagne, Domenjod	Ecomusée de la Limonaderie	Chantier d'Insertion en émergence

## **2. La réalisation d'équipements de proximité en Chantiers d'Insertion**

Ces entreprises qui doivent être à la fois des outils d'insertion et le support d'emploi pérenne en consolidant leur activité économique seront complétés en 2019 par des Chantiers d'Insertion temporaires. Les **Chantiers d'Insertion** sont un des outils permettant de répondre à cet objectif. Le Chantier d'Insertion place l'Humain au cœur de son action d'accompagnement socio-professionnel et de formation par le travail en assurant un encadrement technique.

Pour cela, il propose un parcours d'insertion socioprofessionnelle aux personnes les plus éloignées de l'emploi fondé sur une expérience en situation réelle de travail, une formation en situation de production, ainsi qu'un accompagnement individualisé. La programmation 2019 nous permet de proposer des solutions d'insertion de 6 mois à 1 an.

Les chantiers réalisés en insertion permettent également de créer ou de réhabiliter des espaces publics de proximité dans les neuf territoires de projets de la Ville. Ces espaces réalisés par et pour des habitants du quartier sont le support de projets collectifs pour renforcer le vivre ensemble.

<b>Territoire</b>	<b>Aménagements de proximité</b>
TP1 : Marcadet, Centre-Ville, Bas de la Rivière	Aménagements sur le square Montreuil et la place Jeanne d'Arc et installation du jardin pédagogique de l'école Joinville
TP2 : Sainte-Clotilde	Aménagements de l'école maternelle les Tamarins et mise en place d'un jardin pédagogique sur l'école de Champ-Fleuri

<b>Territoire</b>	<b>Aménagements de proximité</b>
TP3 : Montagne	Poursuite du chantier archéologique sur les cachots de la Léproserie de Saint-Bernard
	Création d'une pépinière et d'aménagements paysagers sur le pôle de Ruisseau Blanc
TP4 : Source, Bellepierre, Brûlé	Aménagement d'une aire de pique-nique allée des Granits à Bellepierre
	Sécurisation du sentier de la Roche Ecrite
TP6 : Montgaillard, Saint-François	Aménagements du plateau vert près de l'école Henry Dunant
TP7 : Primat, Chaudron, Moufia 2	Construction de gradins pour les courts de tennis de Primat
	Aménagements des équipements associatifs de la Cité Cow Boy, de Cité Hyacinthe et du Village Jeune
TP9 : Bretagne, Domenjod	Aménagements du local 3eme âge de Domenjod, de l'école maternelle de Domenjod, de l'ancienne école de Quinquina et le son aire de pique-nique

### **3. L'accompagnement du retour en entreprise de 280 demandeurs d'emploi dans le cadre du Plan d'Investissement dans les Compétences**

Afin de compléter l'offre de ces entreprises sociales et solidaires et de ces Chantiers d'Insertion, la Ville veut accompagner les TPE de ces territoires à intégrer dans leurs effectifs des demandeurs d'emploi des quartiers. Cette démarche s'inscrit dans le Plan d'Investissement dans les Compétences proposé par l'Etat. La Ville s'appuiera pour ce faire sur un partenariat d'opérateurs reconnus qui propose un projet PIC innovant et prenant en compte la réalité sociale de nos territoires.

Ce projet intervient sur les liens qui doivent unir 3 éléments qui composent l'insertion : le formateur, la personne entrant dans un parcours et l'entreprise. L'idée transversale de cette expérimentation repose sur la pertinence d'un modèle d'alternance intégrative.

Ce parcours se construira en trois phases.

- **La première phase de repérage** permettra de mobiliser les partenaires relais essentiels : les bailleurs, les commerces de proximité, les entreprises et centres sociaux, les adultes relais, les associations de quartiers à même d'adresser à l'opérateur ces personnes en situation de décrochage institutionnel. Il s'agira alors de revoir l'historique des problèmes rencontrés, de collecter des exemples d'échecs, d'identifier les supporters, pour dans une démarche de « design thinking », construire le projet de la personne et l'appropriation de la démarche.
- **La seconde phase de remobilisation** constitue un sas ouvrant sur des pistes d'accompagnement et de formation possibles très diversifiées. L'expérimentation est de proposer une offre variée incluant une palette allant du coaching à la carte à la remotivation, en passant par des ateliers de généalogie et d'histoire sociale ou de sport permettant aux personnes de se situer dans leur environnement. Ce sas est un dispositif qui sera mobilisé ensuite par les personnes soit pour reprendre des compétences, soit pour se réorienter dans de nouveaux métiers. Sous la conduite de formateurs professionnels et/ou d'intervenants spécialisés, cette phase permettra à chaque stagiaire de suivre, à son rythme et avec les outils appropriés, le parcours de formation défini et validé lors de l'étape de positionnement.

- **Enfin la troisième phase offrira deux possibilités :**
  - un séjour d'immersion totale dans les centres de formation des chambres consulaires avec la découverte du champ du possible en apprentissage. La personne est toujours suivie à l'entrée et à la sortie par une évaluation associant le coach, le formateur de la chambre consulaire et la personne.
  - une seconde option est une entrée dans l'entreprise avec un accompagnement assuré par un coach et un accompagnateur de la mission locale. Le site est choisi comme site qualifiant, les objectifs en lien avec les attentes de la personne et de l'entreprise sont définis en amont et durant 6 à 8 mois, un rythme d'aller-retour est organisé entre l'entreprise et le sas des possibles. Un travail avec la personne référente, tuteur, au sein de l'entreprise sur les attitudes à adopter pour un meilleur suivi sera également conçu.

En conséquence, je vous demande de m'autoriser (ou mon représentant) :

- à engager la programmation 2019 de l'économie sociale et solidaire, des Chantiers d'Insertion et du Plan d'Investissement dans les Compétences ;
- à signer tous les actes concernant ces affaires ;
- à solliciter tous les financements afférents.

Accusé de réception en préfecture  
974-219740115-20181215-186008-DE  
Date de télétransmission : 24/12/2018  
Date de réception préfecture : 24/12/2018

**OBJET**        **Accompagnement de l'économie sociale et solidaire**  
                  Programmation 2019

---

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°18/6-008 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur LOWINSKY Jacques - 1er adjoint au nom des commissions « Affaire Générale / Entreprise Municipale », « Solidarités » et « Aménagement / Développement Durable » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

## APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

### **ARTICLE 1**

Autorise le Maire à engager la programmation 2019 de l'économie sociale et solidaire, des Chantiers d'Insertion et du Plan d'Investissement dans les Compétences.

### **ARTICLE 2**

Autorise le Maire à signer tous les actes concernant ces affaires.

### **ARTICLE 3**

Autorise le Maire à solliciter tous les financements afférents.